

LE PLU « SOLAIRE » DE MONTMÉLIAN : mener une politique énergie-climat avant-gardiste

L'objectif du PLU de Montmélian est de continuer de faire de la commune une place exemplaire, notamment dans la promotion du solaire et dans le domaine de l'énergie plus largement, en « allant encore plus loin avec la rédaction d'objectifs plus précis et ambitieux ».

CONTEXTE URBAIN

Située à une dizaine de kilomètres de Chambéry, Montmélian est une petite commune de 4 000 habitants qui bénéficie d'atouts indéniables dont un important ensoleillement qui en fait une région vinicole réputée.

En 1982, sous l'impulsion de son maire, Roger Rinchet, Montmélian a fait le choix du solaire avec l'objectif de diminuer les dépenses énergétiques de son patrimoine bâti. Depuis, pour chaque projet de nouvelle construction ou de réhabilitation des bâtiments communaux, la possibilité d'implanter du solaire est systématiquement étudiée.

Données-clé du document d'urbanisme

Savoie

Commune : Montmélian

Population : environ 4 000 habitants

Superficie : 5,69 km²

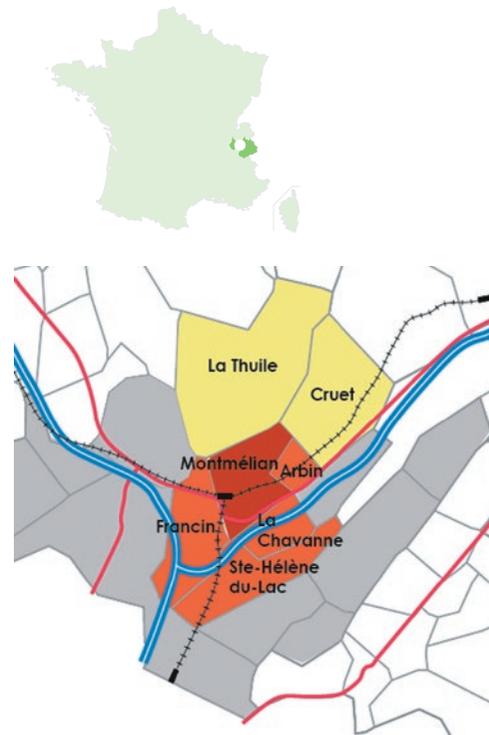


Figure 32 : Carte institutionnelle

LE DOCUMENT D'URBANISME

L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) en 2010 reflète la volonté municipale de mener une politique avant-gardiste en matière d'urbanisme, en lien avec l'énergie et le climat. Désormais, toute nouvelle construction publique devra viser une performance énergétique inférieure à 20 % de la réglementation thermique en vigueur. L'élaboration du PLU a été arrêtée par délibération du conseil municipal le 22 février 2012.

La rédaction du PLU découle d'une analyse environnementale de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire réalisée durant la phase d'études préalable.

Le projet d'aménagement et de développement durable PADD du PLU prévoit deux orientations dont « affirmer une image urbaine spécifique » qui pose comme objectif de « continuer d'agir en matière de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables ».

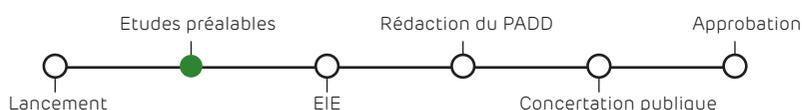
OBJECTIFS CLIMAT-ÉNERGIE

Roger Rinchet, maire de la commune en 1982, a impulsé la politique énergétique solaire à Montmélian. Son successeur, Béatrice Santais a décidé d'approfondir ces choix énergétique. A ce dessein, elle lance en 2010 le processus d'élaboration du PLU de la ville. Dans cette optique, il a été proposé que la commune se « positionne comme pôle d'expérimentation des nouvelles technologies solaires dans le cadre des projets de constructions publics et privés »,

« intègre l'ambition environnementale dans tout projet d'urbanisation ou de construction » et enfin que le « processus de transformation des tissus existants se fonde sur une approche d'urbanisme et d'architecture bioclimatique ».

MÉTHODE DE L'EPE

Réaliser simultanément le diagnostic environnemental et l'approche environnementale de l'urbanisme afin d'enrichir les deux démarches.



L'intervention de l'AEU dans le processus de planification

LE PLU « SOLAIRE » DE MONTMÉLIAN : mener une politique énergie-climat avant-gardiste

LE CONTENU

Dans l'objectif d'aborder de manière plus durable l'aménagement futur de différents quartiers de la ville, la commune a fait réaliser une analyse environnementale de l'urbanisme (AEU) de l'ensemble de son territoire. Cette étude a souligné la nécessité de maîtriser l'étalement urbain pour préserver les espaces naturels, de trouver une alternative à la voiture pour les déplacements, ainsi que de redynamiser les espaces commerciaux et le secteur de la gare.

Dès 2007, à l'occasion de la révision de son plan d'occupation des sols, la commune a mis à profit les conclusions de cette étude. Elle a en effet décidé d'utiliser les possibilités de bonification du coefficient d'occupation des sols (COS) pour les constructions atteignant un haut niveau de performance, à savoir celles pouvant justifier d'un label « Très Haute Performance Énergétique Énergies Renouvelables - THPE EnR 2005 » ou « Bâtiment Basse Consommation-BBC 2005 ».

Les acteurs

Maître d'ouvrage : Commune de Montmélian, Métropole Savoie, Services de l'état

Maîtrise d'œuvre : Programmes urbains, Claire Lucas urbaniste, Bioinsight et lieux-dits

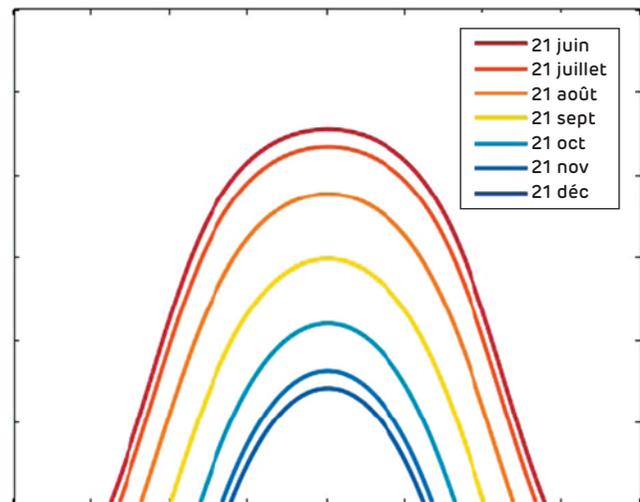


Figure 33 : Le schéma présente le diagnostic d'ensoleillement de la commune, qui constitue la base de la politique énergétique de Montmélian. Ils sont présents dans le rapport de présentation

LA CONDUITE DE PROJET

Le PLU a suivi la démarche globale de l'AEU, puisque l'AEU a été réalisée en phase d'étude préalable pour l'élaboration du PLU de la commune. Il n'a pas toujours été facile de faire la distinction entre les diagnostics environnementaux réalisés pour le PLU et pour l'AEU.

Les deux démarches se sont enrichies l'une l'autre et un compromis a été trouvé entre protection de l'environnement et développement de l'urbanisation, des logements, etc.

Subvention de l'ADEME : 19 530 euros
Coût pour le maître d'ouvrage : 27800 € HT

LES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS VISIBLES DANS LE PLU

Les préconisations de l'AEU

L'AEU a défini les enjeux environnementaux majeurs de l'aménagement du territoire et établi des indicateurs de développement durable et de lutte contre le changement climatique pour le territoire. La démarche d'approche environnementale de l'urbanisme, couplée à l'évaluation environnementale, a conduit à la définition de plusieurs principes, lesquels visent à préserver et valoriser les espaces naturels et ruraux, ainsi que les ressources patrimoniales, en particulier les pelouses sèches et les zones humides, mais aussi une trame verte urbaine multifonctionnelle favorisant les continuités écologiques du territoire et la qualité du cadre de vie.

Les résultats opérationnels

Au regard des principes mis en lumière par l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU), un travail spécifique sur des reculs est conduit afin de limiter l'effet de masque sur le secteur Sous le Bourg qui présente une contrainte d'exposition.

Enfin, une orientation d'aménagement pose des principes généraux en matière de qualité environnementale et notamment, un principe fort d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables (ENR). Sur les zones AU1, toute nouvelle construction devra viser une performance énergétique des bâtiments inférieure de 20% à la réglementation thermique en vigueur (avec un minimum BBC) et une couverture de 50% de son énergie primaire (besoins ECS et chauffage) par des énergies renouvelables, en privilégiant le solaire, sauf si une impossibilité technique peut être justifiée sur la base de l'étude d'approvisionnement énergétique.

Sur les autres secteurs, les nouvelles constructions devront viser un minimum BBC. Cette intention de performance énergétique et de recours aux ENR est également demandée.

LE PLU « SOLAIRE » DE MONTMÉLIAN :

mener une politique énergie-climat avant-gardiste

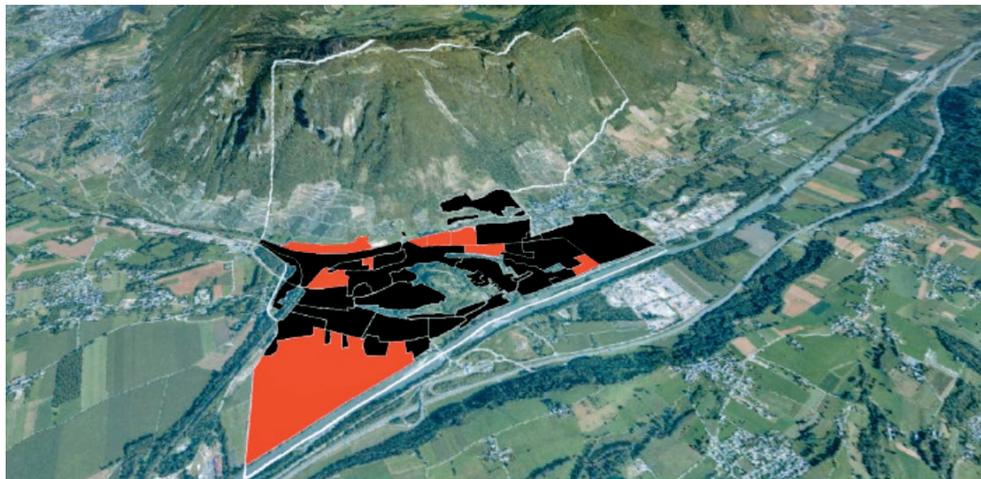


Figure 34 : Carte 3D des zones U (noir) et AU (rouge) du plan de zonage

ET AU-DELÀ DU DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT...

Les apports de la démarche

Aménagement du secteur de Marthod (2,5 ha) en suivant une AEU à l'échelle d'un quartier.

L'apport de l'AEU a été indéniable puisqu'il a permis de mettre en lumière toutes les facettes du PLU.

Le diagnostic de l'AEU lié à l'approche énergétique a très largement contribué à compléter le PADD du PLU.

Le point de vue des acteurs

« La mission d'un élu est d'anticiper, de prendre des risques et de faire progresser les choses. »

« C'est une question de nécessité écologique et de bon sens économique. L'ensemble des installations solaires de la commune évite le rejet annuel de plus de 210 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. »

Roger Rinchet, maire de Montmélian.

Pour en savoir plus :

Coordonnées maître d'ouvrage

Nicolas Podeur, responsable du service énergies
energie@montmelian.com
Tél. 04 79 84 36 16

Jean Rauber, Direction Générale des services
mairie@montmelian.com
Tél. 04 79 84 07 31